

Règlement du concours TI-Concours 2016

ARTICLE 1 : Organisation

Noël Nadal, résidant au 70 rue de Chevilly Escalier 13 chez André 94800 Villejuif, en coopération avec l'association UPECS (<http://www.upecs.org>) dont le siège social est situé 25 impasse Belle Lame 83390 Pierrefeu-du-var, via le site internet <https://tiplanet.org> désigné ci-après par « le site », organise un concours à partir **du 11 janvier 2016 jusqu'au 4 avril 2016**, avec affectation gratuite de lots sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 :

Les informations officielles sont communiquées sur le site : <https://tiplanet.org>.

ARTICLE 3 : Participation

La participation à chacun des événements du jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat, et est ouverte internationalement.

Sont exclus :

- les administrateurs du site et leur famille,
- les membres du jury et leur famille
- toute personne collaborant directement ou indirectement à la mise en oeuvre du concours.

Concernant les personnes mineures, le concours se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Il appartient au gagnant résidant sur un autre territoire que la France de se mettre en conformité, le cas échéant, avec l'éventuelle réglementation sur les concours applicable localement sur son territoire.

ARTICLE 4 : Principes de la participation

Pour participer, le candidat doit envoyer à l'adresse info@tiplanet.org un courrier électronique avec:

- la catégorie concernée par la participation;
- son adresse postale complète avec ses nom et prénom(s);
- une adresse e-mail valide pour le contacter;
- la production attendue;

Le courrier électronique dûment rempli par la personne vaut bulletin de participation dans la catégorie qui a été précisée.

ARTICLE 5 : Dotation

Le concours TI-Concours sera doté de plusieurs prix. La totalité des lots, précisée ci-dessous, sera partagée entre les épreuves du concours.

- 2 (deux) TI-83 Premium CE (valeur unitaire : 80€)
- 2 (deux) TI-82 Advanced (valeur unitaire : 60€)
- 6 (six) Stickers TI-Planet (valeur unitaire : 1€)
- 8 (huit) comptes Premium TI-Planet (valeur unitaire : 3€)

Les organisateurs se réservent la possibilité d'ajouter des lots supplémentaires.

ARTICLE 6

Une seule et unique participation pourra être enregistrée pour une même personne, par catégorie du concours. L'inscription est individuelle. En cas de réception de plusieurs formulaires d'inscription, seul le dernier formulaire reçu dans les délais sera pris en compte.

ARTICLE 7 : Déroulement des qualifications

Il y a deux catégories : la "catégorie 1" et la "catégorie 2". Les participants peuvent participer une fois dans chaque catégorie. Les qualifications consistent en un sujet avec plusieurs questions de programmation. Les participants doivent produire des programmes répondant le mieux aux contraintes données, et ce en quatre semaines. À l'issue des qualifications, les participations sont notées sur 100 points. Dans chaque catégorie, un nombre arbitraire de participants sont alors sélectionnés pour participer à la finale, la sélection étant basée sur le nombre de points qu'ils ont obtenu.

ARTICLE 8 : Déroulement de la finale

La finale consiste en une épreuve de trois heures et trente minutes (3h30), dont le contenu est similaire à celui des qualifications, et qui se tient entre le 7 mars et le 13 mars inclus. Les finalistes sont contactés par les organisateurs et doivent donner leur préférences concernant l'heure et la date de passage. Ceux-ci reçoivent les instructions au moment convenu et sont tenus de ne pas publier ces dernières avant le 13 mars, sous peine de disqualification. Une fois que tous les finalistes ont subi cette épreuve, ceux-ci sont notés sur 400 points, qui s'ajoutent aux points obtenus lors des qualifications.

ARTICLE 9 : Résultats

Les résultats seront publiés sur le site à l'issue de chaque épreuve, avec un délai maximum de 3 (trois) semaines.

ARTICLE 10

Il est interdit, par quelque procédé que ce soit, de tenter de contourner le règlement du concours, notamment afin d'en changer les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne de jouer avec plusieurs identités. S'il s'avère qu'un gagnant potentiel ne remplit pas les conditions du règlement, celui-ci sera exclu des gagnants et un nouveau gagnant sera désigné.

ARTICLE 11

Les lots seront envoyés à l'adresse et au nom fournis lors de l'enregistrement de la participation via le formulaire. Si l'adresse n'a pas été fournie lors de l'inscription, le gagnant concerné doit impérativement la communiquer par courriel à l'adresse info@tiplanet.org.

Le site se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure dans l'éventualité où un lot annoncé ne serait pas disponible.

Les lots ne peuvent ni être échangés ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des gagnants.

ARTICLE 12 : Remises de lots

En cas de perte du lot par le transporteur, outre le versement de l'indemnité d'assurance éventuelle moins les divers frais de transfert, toute autre responsabilité est déclinée.

Aucune réclamation ne sera acceptée passé un délai de 60 (*soixante*) jours à compter de la date d'envoi du lot.

ARTICLE 13

Le site se réserve le droit de rendre en téléchargement public les réalisations soumises par les candidats, sous le nom qu'ils donnent lors de l'inscription.

ARTICLE 14 : Informatique et Libertés

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant à exercer auprès de : info@tiplanet.org

ARTICLE 15

Les sites et leurs gestionnaires ou administrateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler tout ou partie des concours, les écourter, les proroger, les reporter ou à en modifier les conditions. Dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation sera envisagée si possible.

En particulier, toute responsabilité est déclinée pour le cas où le site ou l'adresse électronique seraient indisponibles au cours de la durée de l'opération.

ARTICLE 16

La simple participation au concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

ARTICLE 17 : Contact

Pour toute réclamation/information supplémentaire, contacter info@tiplanet.org.